

**COMMUNE DE LA BAZOUGE DE
CHEMERE**
(Département de la Mayenne)
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL du 09 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 09 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie MANDELLI, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02 juin 2023

Etaient présents : Marie MANDELLI, Aymeric DELHOMMEAU, Laurys DALIGAULT, Philippe BRIARD, Lionel RABU, Carine COLLET, Marthe CHRETIEN, Amanda FITZPATRICK, Noëlla MASSEROT, Freddy GUITTER

Absents ayant donné pouvoirs : Franck LEGEAY (donne pouvoir à Marie MANDELLI)

Absent : Hervé BOUCHET,

Noëlla MASSEROT a été élue secrétaire.

Le Conseil Municipal ajoute au procès-verbal de la séance du 02 mai 2023 le point suivant concernant le loyer du Petit Comptoir :

Extrait du bail renouvelé en 2022 :

« Le BAILLEUR pourra, s'il le juge utile, décider d'indexer le loyer sur l'indice des loyers commerciaux établi par l'I.N.S.E.E., et lui faire subir une fois par an à la date anniversaire du point de départ du bail (soit le 1er septembre de chaque année), les mêmes variations sans qu'il soit besoin d'accomplir aucune formalité judiciaire ou extrajudiciaire ».

Révision annuelle du loyer :

L'indice pris pour base est celui du 1er trimestre 2023, 3,5 %, ce qui représente une augmentation de 22,75 € soit un loyer de **672,75 €** (loyer actuel 650 €).

Information : il conviendra de rencontrer le locataire et de lui adresser un courrier.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 02 mai 2023

Elections sénatoriales 2023 Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants

Vu le code électoral ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Le Conseil Municipal était convoqué le vendredi 9 juin 2023 afin de désigner leurs délégués titulaires et leurs suppléants qui éliront les sénateurs le 24 septembre 2023.

**Communes de 0 à 999
habitants**

**ÉLECTIONS
SENATORIALES**

TABLEAU DES RESULTATS DES ELECTIONS DES DÉLÉGUÉS ET DE LEURS SUPPLÉANTS

ELECTIONS DU 9 JUIN 2023

Commune LA BAZOUGE DE CHEMERE - Arrondissement CHÂTEAU GONTIER

Délégués élus :

NOMS	PRÉNOMS	DATE et LIEU DE NAISSANCE	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	TEL
MANDELLI- MARTIN	MARIE	17/03/1953 à FLIZE (08)	La Marchandière	53170	LA BAZOUGE DE CHEMERE	06 82 19 32 23
DALIGAULT	LAURYS	05/09/1967 à LAVAL (53)	La Basse Chauvière	53170	LA BAZOUGE DE CHEMERE	06 73 15 79 21
RABU	LIONEL	17/09/1968 à ANGERS (49)	1 Place de l'Eglise	53170	LA BAZOUGE DE CHEMERE	06 71 80 88 22

Suppléants Elus dans l'ordre décroissant des suffrages exprimés

NOMS	PRÉNOMS	DATE et LIEU DE NAISSANCE	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	TEL
BRIARD	PHILIPPE	17/10/1960 à PARIS 14ème (75)	La Bouchardière	53170	LA BAZOUGE DE CHEMERE	06 67 24 33 18
COLLET	CARINE	31/10/1979 à LAVAL (53)	1 rue de La Source	53170	LA BAZOUGE DE CHEMERE	06 87 12 85 81
CHRETIEN	MARTHE	24/11/1972 à LAVAL (53)	Beau Soleil	53170	LA BAZOUGE DE CHEMERE	06 83 18 29 29

DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET LOTISSEMENT

Le cabinet Harry Langevin a procédé à la remise en place d'une borne sur le lot 14 du lotissement du Pré Vert. Or, cette dépense, d'un montant de 300 € TTC (250 € HT) n'a pas été prévue au Budget Primitif.

Il convient donc d'ajuster le budget de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
		Recettes	Dépenses
Pour mémoire Budget Primitif 2023		169 904.89	169 904.89
DECISION MODIFICATIVE N°1 :			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
6045	Achat d'études, prestations de services		+337.00
6522	Excédent des budgets annexes à caractère Administratif		-300.00
7133/042	Variation des en-cours de production de biens	+37.00	
Total de la décision modificative n° 1		+ 37.00 €	+ 37.00 €
TOTAL DE LA SECTION APRES DM		169 941.89 €	169 941.89 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
		Recettes	Dépenses
Pour mémoire Budget Primitif 2023		34 126.84 €	34 126.84 €
DECISION MODIFICATIVE N°1 :			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
3355/040	Travaux		+ 37.00
168748	Autre commune	+ 37.00	
Total de la décision modificative n° 1		+ 37,00 €	+ 37.00 €
TOTAL DE LA SECTION APRES DM		34 163.84 €	34 163.84 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **VALIDE** la décision modificative n°1 du budget Lotissement du Pré Vert telle que présentée ci-dessus.

**Socle numérique dans les écoles élémentaires
Remboursement de l'association de parents d'élèves
« Sacré Cœur – Saint Paul » à la commune**

- Les prestations ou équipements relatifs à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE) ont été exécutés conformément au projet et sont achevés depuis le **16/12/2022**
- Le coût total final s'établit à, conformément au détail ci-dessous, **5 184.56 € HT, soit 6 221.47 € TTC**
- Ce projet n'a bénéficié d'aucun financement européen autre que celui du Plan de relance.

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES						
Volet équipement	Date facture ou décompte	Fournisseur	Libellé	Date de paiement (1)	Montant	
					HT	TTC
	17/01/2022	CONTY	Achat de matériel informatique	20/03/2022	5 127.00 €	6 152.40 €
Volet services et ressources numériques	Date facture ou décompte	Fournisseur	Libellé	Date de paiement (1)	Montant	
					HT	TTC
	16/12/2022	LECLERC AZEDIS	Logiciel « s'entraîner au calcul mental CP »	20/12/2022	57.56 €	69.07 €
Total					5 184.56 €	6 221.47 €

- Subvention perçue – Etat -RECTORAT DE NANTES (plan de relance) : 4 340.54 €
- Ressources propres – Commune de La Bazouge de Chéméré : 1 880.93 €
- **TOTAL** : **6 221.47 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTER** le remboursement par l'association de parents d'élèves de l'école « Sacré cœur – Saint Paul » à la commune pour un montant de **1 880.93 €** et CHARGER Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Participation financière aux frais de fonctionnement de l'école publique RENE CASSIN de Meslay du Maine

Une participation financière aux frais de fonctionnement de l'école publique RENE CASSIN de Meslay du Maine a été demandée. Elle s'élève à 757.25 € par élève pour l'année 2022/2023.

Le nombre d'élèves de notre commune scolarisés à l'école publique RENE CASSIN de Meslay du Maine est de 5, soit :

$$5 \times 757.25\text{€} = \mathbf{3\ 786.25\ \text{€}}$$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTER** la participation financière aux frais de fonctionnement de l'école publique RENE CASSIN de Meslay du Maine d'un montant de **3 786.25 €** et **CHARGER** Madame la Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Devis pour le remplacement d'un vitrail de l'église

Un devis de l'atelier VAN HOLLEBEKE Vitrail, correspondant à la restauration d'un vitrail de l'église qui malheureusement a souffert d'actes de vandalisme, a été présenté.

- Montant du devis : 3 570 €
- Montant pris en charge par notre assureur GROUPAMA : 2 249 € (60 %)
- Reste à charge : 1 321 €

Le Conseil Municipal décide de mettre en attente ce devis.

Subventions aux associations 2023

Montant des subventions 2023 pour les associations :

- Alternamine : **500 €**
- Anciens combattants AFN : **140 €**
- APPEL sorties pédagogiques : **1 080 €**
- Comité de jumelage : **250 €**
- Comité des fêtes « La Babillarde » : **250 €**
- Eau, Vie, Pêche : **200 €**
- France développement Togo-Bénin : **120 €**
- Gym détente : **200 €**
- Pegase ULM : **150 €**
- Secours populaire : **200 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** le montant des subventions proposé aux associations et **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Décision concernant le chemin de LA PIRONNAIE

Monsieur Daniel BROCHARD demeurant à La Bazouge de Chéméré nous a fait part d'une demande. Il souhaiterait que la commune lui cède le chemin de LA PIRONNAIE.

Pour donner suite à cette demande, le Conseil Municipal décide de céder à Monsieur Daniel BROCHARD, le chemin de LA PIRONNAIE et en contrepartie la commune lui demande de prendre à sa charge les frais de bornage et les frais de Notaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTÉ** la décision concernant le chemin de LA PIRONNAIE et **CHARGER** Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Frais de scolarisation de l'école publique SAINT-GEORGE-LE-FLECHARD

Une participation financière aux frais de fonctionnement de l'école primaire publique YVES DUTEIL DE Saint-Georges-le-flécharde a été demandée. Elle s'élève à 361.14 € par élève pour l'année 2022/2023 (selon notre délibération du 3 juillet 2008, nous versons 350 € par enfant scolarisé en classe élémentaire).

Cependant, un des deux enfants n'ayant été scolarisé qu'à compter du mois de janvier, il nous est demandé 60 % de la somme susvisée.

Le nombre d'élèves de la commune scolarisé à l'école primaire publique YVES DUTEIL DE Saint-Georges-le-flécharde est de 2, soit :

1 x 350 € (-60 %) = **210 €**

1 x 350 € = **350 €**

TOTAL : 210 € + 350 € = **560 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTÉ** le versement des frais de scolarité concernant 2 enfants de l'école primaire publique YVES DUTEIL DE Saint-Georges-le-flécharde d'un montant **560 €** et **CHARGE** Madame la Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Madame la Maire présente un état des produits irrécouvrables, titres que le comptable public n'a pu recouvrer.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeur de ceux-ci.

Elle informe les élus qu'il s'agit de la facturation de repas sur les années 2020 et 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **ACCEPTÉ** l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables présents sur la liste n° **6097850315**, pour un montant de **16.27 €**

➤ **CHARGE** Madame la Maire de faire procéder au **mandatement** correspondant :
Art. 6541/Chap 65 - Admission en non-valeur

- 8 voix **Pour**
- 1 **Abstention**
- 2 voix **Contre**

Devis Entreprise PELLOIN Aymeric

Madame la Maire présente le devis de l'entreprise Aymeric PELLOIN pour l'installation d'un tableau électrique sous le préau du plan d'eau de la commune.

- Montant du devis : 2 002.00 € HT soit 2 402.40 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **ACCEPTÉ** le montant du devis de l'entreprise Aymeric PELLOIN et **CHARGE** Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires.

- 8 voix **Pour**
- 2 **Abstention**
- 1 voix **Contre**

Prochaine date

Prochain Conseil Municipal : Mardi 11 juillet 2023 à 20H

La séance est levée à 21h26